



REGLEMENT DU CONCOURS CARNASSIERS  
FLOAT TUBE DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2022  
Barrage de Rochebut 03420 MAZIRAT

Ce concours est organisé par le Carna Club Bourbonnais.

La compétition se déroule en FLOAT TUBE et en individuel.

Ouvert aux pêcheurs à partir de 14 ans et détenteurs d'une carte en cours de validité. Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale à l'inscription.

Les compétiteurs s'engagent à respecter le présent règlement.

INSCRIPTIONS :

- Les compétiteurs disposent de tous les éléments et informations d'inscription sur le site : [carnaclubbourbonnais.fr](http://carnaclubbourbonnais.fr)
- Les inscriptions se déroulent par courrier ou par mail (information au 07.82.41.17.97).
- Le nombre de participants est limité à 40 (les 40 premiers inscrits seront retenus). Une liste d'attente sera mise en place en cas de désistement.
- Les inscriptions débutent à partir du 10 octobre 2022 et seront closes le 20 novembre 2022. Les dossiers d'inscription sont à renvoyer à l'adresse postale suivante :

Mr DESTREE Damien

26 route de Lignerolles

03100 Lavault Sainte Anne

ou

[carnaclubbourbonnais@gmail.com](mailto:carnaclubbourbonnais@gmail.com)

### TARIF DE L'INSCRIPTION :

40 € par participant.

A noter que le repas sera réalisé à la fin de la journée (soupe à l'oignon, saucisse, merguez avec boissons).

Le paiement devra être effectué par :

- chèque libellé à l'ordre suivant : Carna Club Bourbonnais
- virement bancaire : IBAN FR76 1680 6008 2066 1201 9670 887

L'inscription est considérée comme définitive à réception de l'intégralité du dossier d'inscription composé :

- Du paiement du montant de l'inscription (40 €)
- De la feuille d'inscription
- Attestation responsabilité civile de votre assurance
- Autorisation parentale écrite pour les mineurs (A partir de 14 ans)
- Attestation sur l'honneur jointe

**TOUTE INSCRIPTION EST DEFINITIVE ET AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA  
EFFECTUE SAUF ANNULATION**

En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet.

Cependant, les concurrents peuvent avoir le nombre de cannes qu'ils désirent sur leur float tube.

Seule la pêche aux LEURRES ARTIFICIELS est autorisée. Il est donc interdit d'utiliser des appâts naturels vivants ou morts.

La pêche se pratiquera en NO KILL.

La pêche en marchant dans l'eau et depuis la berge est interdite. Il est permis d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons.

Les pinces buccales sont interdites « Fish-Grip »

La pêche se déroule librement sur le secteur défini par le Club mais en respectant une distance de 10 mètres entre les concurrents en action de pêche

Les compétiteurs ne doivent en aucun cas s'échanger du matériel ou toute autre chose sauf cas majeure.

Tout manquement aux règles décrites ci-dessus entraînera la disqualification du concurrent pris en faute.

En cas d'incident technique ou accident, le concurrent en cause devra en informer au plus tôt l'organisation.

## EMBARCATION ET EQUIPEMENT

- Float-tube sans moteur électrique et sans rames
- Les écho sondeurs sont autorisés
- Gilet de sauvetage et sifflet OBLIGATOIRES

Toutes les embarcations doivent être en bon état, et les participants devront avoir une assurance en responsabilité civile.

Chaque compétiteur devra remplir une attestation sur l'honneur d'être nageur et décline toute responsabilité des organisateurs en cas de défaillance du Float tube.

Chaque participant devra être en possession d'un téléphone portable ou d'un sifflet afin de prévenir les commissaires pour avertir d'une avarie ou autres.

Le Float tube doit être muni d'un système correct de conservation des poissons : une caisse avec un couvercle, petite bourriche anglaise, épuisette avec mailles non nouées. Bourriche en métal interdite.

Il est interdit d'avoir plus de 2 poissons dans son vivier. Par conséquent, un concurrent ayant 2 poissons dans son vivier devra faire mesurer et valider ses captures par un commissaire. Exception faite pour les perches, vous pouvez conserver jusqu'à 10 perches dans le vivier avant de les faire mesurer (sans autre espèce). Ceci afin de permettre au pêcheur de ne pas perdre un banc de perches.

Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à garantir les meilleures chances de survie.

Les espèces comptabilisées seront : *la Perche, le Brochet, le Sandre, le Black Bass et le Silure*

Mesure : Du bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée.

### PERCHE :

Maille de 20 cm

Coefficient 1 : 1 point au cm

Maille de 10 à 19 cm

Coefficient 0.5 : 0.5 point au cm

### BROCHET :

Maille de 60 cm

Coefficient 1 : 1 point au cm

Maille de 40 à 59 cm

Coefficient 0.5 : 0.5 point au cm

### SANDRE :

Maille de 50 cm

Coefficient 1 : 1 point au cm

Maille de 30 à 49 cm

Coefficient 0.5 : 0.5 point au cm

### BLACK BASS :

Maille de 30 cm

Coefficient 1 : 1 point au cm

Maille de 15 à 29 cm

Coefficient 0.5 : 0.5 point au cm

### SILURE :

Maille de 40 cm

Coefficient 0.5 : 0.5 point au cm

Tout poisson mesuré non maillé par les commissaires entraînera une pénalité correspondant à 1 point par cm Ex : Une perche mesurée à 14 cm fera perdre  $14 \times 1 = 14$  points au participant fautif

Cependant chaque participant bénéficiera d'un poisson « JOKER » pour le premier poisson litigieux présenté

Le classement s'effectue dans l'ordre décroissant des points obtenus, le pêcheur obtenant le plus de points sera déclaré vainqueur. En cas d'égalité le participant ayant capturé le moins de poissons est déclaré vainqueur (afin de récompenser les plus grosses prises).

Un classement général permettra de récompenser les vainqueurs.

Horaires de pêche : 9h00 à 16h00

### **PLANNING :**

8h00 : Accueil des compétiteurs

9h00 : Début de la compétition

16h00 : Fin de la compétition

17h00 : Résultats et remise des prix avec un repas pour se réchauffer.

### **INTEMPERIES :**

En cas de forte intempérie la compétition pourra être annulée.

Si la compétition est interrompue après la moitié de sa durée totale, les résultats acquis au moment de l'arrêt

feront office de résultats finaux.

### **MODIFICATIONS :**

Les organisateurs se réservent le droit de toutes modifications et restent souverains concernant la modification du présent règlement.

